

**COMPTE RENDU DE LA 112^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES
(ADOPTÉ)**

DATE : Le 23 septembre 1999

ENDROIT : Hôtel Confortel, Val d'Or

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves Désilets, Canada
Carole Garceau, Québec
Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente
Claude Langlois, Canada,
Jacques Lefebvre, Québec
Harm Sloterdijk, Canada

Denis Bernatchez, secrétaire

ÉTAIENT ABSENTS : Susanne Hilton, ARC
Willie Iserhoff, ARC
Jacques Robert, Canada
Diom Romeo Saganash, ARC, président

INVITÉS : Claude Saint-Charles, Environnement Canada

NOTE : L'atelier portant sur les critères et indicateurs à intégrer aux PQAF a eu lieu à l'Hôtel Confortel les 21 et 22 septembre 1999.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence du président, la vice-présidente souhaite la bienvenue à tous mais, particulièrement aux nouveaux membres qui en sont à leur première réunion, puis elle ouvre la 112^e réunion du CCEBJ.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 111^e réunion du CCEBJ;
3. Affaires découlant des dernières réunions;
4. Atelier sur les critères et indicateurs;
5. Consultation sur la gestion de l'eau;
6. Présentation de M. Claude Saint-Charles;
7. Révision du chapitre 22 de la CBJNQ;
8. Carte forestière du Territoire;
9. Avant projet modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets;
10. Varia : Documents du CCEBJ;
Demande de subvention de l'INRS-Culture et Société au CNRS;
Subvention de 100 000 \$ du MRN;
Lettre de Forêt Québec du 28 juin 1999;
11. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 111^e RÉUNION DU CCEBJ

Le président souhaite apporter des modifications au compte rendu de la 111^e réunion. Comme il est absent, il communiquera ses commentaires au secrétaire qui les enverra à tous les membres. Le compte rendu sera adopté à la prochaine réunion régulière du CCEBJ.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Le secrétaire passe en revue les éléments de suivi de la dernière réunion en référence à la note de service du 7 juin 1999.

4. ATELIER SUR LES CRITÈRES ET INDICATEURS

La vice-présidente demande aux membres de donner leurs impressions sur les ateliers qui ont eu lieu les 21 et 22 septembre. Globalement, les membres sont d'avis que les ateliers se sont bien déroulés et que le résultat est satisfaisant. Cependant, le manque d'expérience de l'animateur principal et le fait que les animateurs ne se soient pas rencontrés avant l'atelier ont été ressentis par tous. À plusieurs moments, il a fallu faire des réunions de planification quelques minutes avant certains ateliers. Les commandes passées aux animateurs n'étaient pas toujours claires. Les membres du comité de suivi de l'atelier sont cependant d'accord pour prendre une partie de la responsabilité de cette situation compte tenu du peu d'encadrement qui a été donné à Jamal Kazi au cours de l'été. Jamal a été laissé à lui-même pendant les phases importantes de l'organisation de l'atelier qui coïncidaient avec la période des vacances annuelles de plusieurs membres. Le fait de travailler dans les deux langues a apporté des difficultés supplémentaires dans certains ateliers.

Le succès a été mitigé en terme de participation. Comme le président l'a souligné lors de l'ouverture de l'atelier, tant la participation des autochtones que celle des bénéficiaires de CAAF était très faible. Cela est malheureux mais, il fallait s'y attendre compte tenu du contexte des poursuites qui ont été intentées par le Grand Conseil des Cris en rapport avec les activités forestières. Certains membres ont entendu le président donner une entrevue à TQS où il donnait l'exemple du gouvernement qui passe un projet de loi et que la démarche du CCEBJ était semblable. Cela a mis plusieurs membres mal à l'aise et ils croient que cette attitude est de nature à ne pas favoriser la collaboration. Tous s'entendent cependant pour souligner que la participation des représentants du MRN a été très adéquate lors des ateliers. Ces personnes sont toutes convaincues de l'importance d'intégrer des critères et indicateurs aux plans d'aménagement forestier.

Il faut maintenant préparer le rapport d'atelier. Jamal soumettra d'abord son rapport aux animateurs pour intégrer leurs commentaires puis il sera envoyé à tous les membres. Le rapport sera adopté à l'occasion d'une conférence téléphonique à la fin du mois d'octobre, puis il sera envoyé au ministre du MRN en demandant que le MRN remplisse la grille qui accompagne chaque indicateur retenu.

Les membres sont unanimes pour dire que le CCEBJ doit mettre à jour les critères et indicateurs, en réduire le nombre et les regrouper en fonction des groupes et

organismes qu'ils visent. Il est évident que les rédacteurs initiaux du document sur les critères et indicateurs avaient une vision beaucoup plus large que la foresterie. Il est proposé de constituer un groupe de travail pour examiner la liste des critères et indicateurs afin de la simplifier et de la rendre plus spécifique. Il est suggéré que les personnes suivantes fassent partie du groupe de travail : Jacques Robert (ou Claude Langlois), Susanne Hilton (ou Ginette Lajoie) et Carole Garceau qui agira à titre de présidente du groupe de travail. Jacques Lefebvre rédigera une proposition de mandat pour ce groupe de travail. Les membres demandent qu'une lettre de remerciements soit envoyée à tous les participants et qu'on les tienne informés des activités reliées à cet exercice.

5. CONSULTATION SUR LA GESTION DE L'EAU

Afin de tenir une consultation publique sur la gestion de l'eau sur le territoire de la Baie James, le CCEBJ a créé la Commission NIBI (trois membres), qui a tenu conjointement les audiences publiques avec la Commission du BAPE (deux membres). L'audience était co-présidée par Romeo Saganash et André Beauchamp. Les audiences se sont tenues dans les trois communautés suivantes : Oujé-Bougoumou (15 sept.), Chisasibi (16 sept.) et Whapmagoostui (17 sept.). L'audience requérait la participation de spécialistes de divers ministères et organismes afin de répondre aux questions posées par les participants pour cette phase de l'audience qui porte sur l'information. Les autorités locales avaient délégué des représentants qui soulevaient les préoccupations locales reliées à l'eau. Le débat pouvait porter sur tous les aspects reliés à l'eau : eau potable, eaux usées, l'embouteillage de l'eau, les infrastructures hydroélectriques, détournements de rivières, effets de l'exploitation forestière sur l'eau, les traversées de cours d'eau, etc. Un portrait régionale, touchant divers aspects de l'eau, avait été préparé par le ministère de l'Environnement.

Le moment retenu pour tenir l'audience n'était pas idéal puisqu'il coïncidait avec la période de chasse. Cela a réduit la participation mais on peut quand même dire que plusieurs dizaines de personnes ont participé à la consultation publique. L'organisation était bonne et des traducteurs locaux avaient été embauchés par le BAPE. Les autorités locales ont dit avoir apprécié l'audience.

Les membres de la Commission NIBI ont constaté que l'eau était une préoccupation majeure des trois communautés visitées. En effet, les liens ont été établis entre les problèmes de santé des Cris et les changements de leur mode de vie au fil des années. Il a été question de la sécurité des barrages, le changement des chemins de migration des caribous et le fait que plusieurs se soient noyés dans des lacs et des cours d'eau. Plusieurs Anciens ont pris la parole pour expliquer leur

point de vue sur l'eau, leurs activités traditionnelles qui sont difficiles à maintenir, etc. La deuxième partie de l'audience (dépôt des mémoires) aura lieu à Radisson les 13 et 14 octobre prochain.

Pour la phase II de l'audience, les commissions devront décider si elle se tient sur le Territoire ou ailleurs au Québec. Rappelons que la proposition de protocole n'a pas été signée par le président de la Commission du BAPE, André Beauchamp. À ce sujet, les membres estiment avoir perdu un peu le contrôle du cheminement et du contenu du protocole. Un consensus s'établit à l'effet que la phase II de l'audience, où l'on reçoit les avis et les mémoires, se déroule sur le Territoire. La communauté la plus propice est Chisasibi. Un autre consensus s'établit sur le fait que ce soit Romeo Saganash qui poursuive la présidence de la Commission NIBI, si le mandat de cette commission va au-delà du 31 mars 2000, date à laquelle la présidence du CCEBJ change. Les membres demandent que ces modifications soient apportées au projet de protocole qui sera discuté avec André Beauchamp. Le secrétaire du CCEBJ accompagnera Romeo Saganash.

Il reste à savoir maintenant si les Cris vont décider de produire des mémoires et s'ils ne préféreront pas aller les présenter à Montréal plutôt qu'à Chisasibi, afin d'obtenir une meilleure couverture journalistique. À ce moment-ci, nous n'avons aucune indication à l'effet que les Cris ont l'intention de déposer des mémoires. Il serait souhaitable que le secrétaire du CCEBJ écrive aux administrateurs locaux en environnement (ALE) afin de leur donner de l'information sur les différentes phases des audiences et afin de sonder leur intérêt à déposer leur mémoire à un endroit ou à l'autre. Avant de retourner sur le Territoire, il faut s'assurer qu'il y aura une participation des Cris.

Les membres s'entendent pour que soit rédigé un chapitre distinct conjoint sur le Nord dans le rapport de consultation. Cela permettrait d'avoir recours aux analystes du BAPE qui ont beaucoup d'expérience en la matière. Cela n'empêchera pas le CCEBJ de produire son propre rapport de consultation ou même un mémoire.

6. PRÉSENTATION DE M. CLAUDE SAINT-CHARLES

Claude Saint-Charles est directeur à la Conservation de l'environnement (Direction régionale d'Environnement Canada). Il remercie le CCEBJ de l'avoir invité à faire une présentation sur les initiatives des écosystèmes nordiques (IEN). Le but de la présentation est de donner au CCEBJ une bonne idée de ce que sont les IEN, qui en sont à l'étape du développement. Pour l'affectation des fonds, les clientèles seront ciblées et invitées à participer au programme. Le CCEBJ pourrait faire partie de la liste des organismes invités à participer. M. Saint-Charles souhaite obtenir les

commentaires, avis et suggestions du CCEBJ, afin de mieux définir les IEN. Il souhaite les obtenir d'ici le 15 octobre 1999. Un membre nommé par le Québec est d'avis que le Québec n'a pas été consulté à ce sujet et que, par conséquent, elle doit suivre la position du Québec (qui demande un droit de retrait avec compensation) et s'abstenir de formuler des commentaires sur les IEN.

Le texte de la présentation de M. Saint-Charles est joint en annexe du présent compte rendu du CCEBJ.

7. RÉVISION DU CHAPITRE 22 DE LA CBJNQ

Un groupe de travail a déjà été formé par le CCEBJ pour travailler à la révision du chapitre 22 de la CBJNQ. Un certain travail a été réalisé par ce groupe de travail mais, tout s'est arrêté avec le départ de deux des trois personnes impliquées. Compte tenu que le fédéral révisé sa Loi sur la qualité de l'environnement et de l'existence du comité Vennat-Moses pour la mise en œuvre des obligations du gouvernement du Canada dans la CBJNQ, un membre du CCEBJ se demande s'il n'est pas pertinent de relancer la révision du chapitre 22. Ginette Lajoie et Pierre Moses se disent intéressés à participer à ce comité. Un membre croit, pour sa part, qu'il est indispensable que le CCEBJ reçoive les réponses au questionnaire qui a été envoyé sur la révision du chapitre 22. À ce jour, seuls les représentants québécois au COMEV et au COMEX ont remis leurs commentaires. Il est important de recevoir les commentaires de tous et de les analyser en profondeur avant d'aller plus loin dans ce dossier. Les discussions sur cette question seront reprises après la période des Fêtes.

8. CARTE FORESTIÈRE DU TERRITOIRE

Le 12 octobre 1998, le CCEBJ écrivait à M. Marc Ledoux, pour obtenir une carte synthèse à jour de la situation forestière sur le territoire de la Baie James. Dans sa lettre du 21 décembre 1998, M. Rémy Girard faisait état des coûts reliés à l'acquisition de cartes par le CCEBJ. Le CCEBJ veut formuler à nouveau cette demande pour que des cartes synthèses à jour des perturbations et de la régénération lui soient fournies gracieusement. Ces cartes sont indispensables pour commenter les plans d'aménagement forestier qui nous sont soumis pour commentaires en vertu de l'article 22.3.34 de la CBJNQ.

9. AVANT-PROJET MODIFIANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

Au cours de l'été et à l'automne 1999, le ministère de l'Environnement a déposé un projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement dans le but de rendre applicable sa politique sur la réduction des déchets. Le CCEBJ n'a pas été informé ni consulté face aux changements que le MENV veut apporter à la L.Q.E. Compte tenu de l'importance de la portée de ces modifications, le secrétaire est mandaté pour examiner l'avant-projet de loi afin de déterminer si les mesures qui y sont suggérées peuvent avoir des incidences sur le territoire conventionné.

Un membre du CCEBJ dépose une lettre envoyée à M. Charles Bogue de la Commission des Transports et de l'Environnement dans laquelle il est demandé de désigner des organismes régionaux représentatifs des communautés Jamésienne et Cris du territoire de la Baie James, qui permettront la mise en œuvre des nouvelles dispositions que le gouvernement souhaite se donner en matière de gestion des déchets.

10. VARIA :

Documents du CCEBJ : Un membre trouve que la gestion des documents envoyés par le secrétariat du CCEBJ est difficile à faire compte tenu que les mêmes documents sont souvent envoyés par courriel, par FAX, traduits en anglais ou en français. Après une brève discussion, les membres sont d'avis que cette situation est inévitable compte tenu des nombreux avis qui sont demandés aux membres sur divers documents. Tous conviennent qu'il revient au membre de gérer le plus adéquatement possible la documentation qu'il reçoit.

Demande de subvention de l'INRS-Culture et Société au CNRS : Le CCEBJ a été informé du dépôt d'un projet de recherche de l'INRS-Culture et Société portant sur " Savoirs autochtones et développement durable : une nouvelle approche pour la prise de décision ". Le CCEBJ est très heureux de cette initiative et souhaite appuyer ce projet dont les résultats pourront certainement être utiles, non seulement au CCEBJ comme élément de décision dans le traitement des dossiers de nature sociale et environnementale qu'il doit examiner en vertu de son mandat, mais également à tout organisme qui s'intéresse aux Cris du territoire conventionné. Une lettre d'appui sera donc envoyée au Conseil de la recherche en sciences humaines et sociales pour le Programme " Alliances de recherche université-communautés ".

Subvention de 100 000 \$ du MRN : Comme le CCEBJ n'a toujours pas reçu le support financier de 100 000 \$ requis pour commenter les plans d'aménagement forestier, il est convenu d'écrire au ministre Jacques Brassard du MRN pour lui rappeler ses engagements à ce sujet.

Lettre de Forêt Québec du 28 juin 1999 : Un membre lit la lettre envoyée au CCEBJ par M. Rémy Girard, sous-ministre associé de Forêt Québec, relativement aux commentaires formulés sur une modification au PQAF de l'aire commune 83-87 Nord. Le secrétaire répond aux questions des membres à ce sujet et tous conviennent qu'il n'est pas nécessaire de relancer le dossier, puisque le CCEBJ a obtenu la confirmation du bénéficiaire de CAAF (DOMTAR) que le MRN était informé du traitement particulier de cette modification urgente.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CCEBJ

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Montréal, le 7 décembre 1999, à la Biosphère (à confirmer).

DENIS BERNATCHEZ
Secrétaire

00-02-15